cdg43
fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

Fiche info

Service Carrières

Avancement de grade
Catégorie A / Infirmier en soins généraux

Date : 16/06/2026

Avancement de grade

Infirmier en soins généraux hors classe

↑

Conditions d'avancement :

Justifier d'au moins **1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon** du grade d'infirmier en soins généraux

+

Justifier de **10 ans au moins de services effectifs** dans un cadre d'emplois ou corps d'infirmiers de cat. A ou dans un corps militaire d'infirmiers de niveau équivalent.

Infirmier en soins généraux